



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

orthophonistes

Question écrite n° 115118

Texte de la question

M. Patrick Roy appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur la formation initiale des orthophonistes. L'adaptation du cursus de la formation de cette profession au système d'harmonisation européenne des diplômes est une nécessité pour le maintien de la qualité des soins prodigués aux patients par ces personnels. Depuis 2004, diverses réunions interministérielles sont censées aboutir à un travail commun de réflexion et de validation de la formation de la profession au niveau du master professionnel en orthophonie. Mais depuis février 2006, toute réflexion semble stoppée et le cahier des charges pédagogique préparé par les professionnels semble avoir été abandonné. Dans le même temps, un groupe de travail réunissant l'ensemble des représentants des centres de formation en orthophonie, de la profession et des étudiants travaille à l'élaboration d'un master professionnel. Certaines universités ont même déposé des maquettes de masters, qui attendent l'aval du ministère de la santé et des solidarités avant de pouvoir être examinée. L'attitude du Gouvernement paraît donc en contradiction avec le discours tenu visant à ouvrir la durée des études d'orthophonie aux grades universitaires. Dans ces conditions, il lui demande de lui indiquer s'il entend donner de nouveaux signes positifs en direction de ces personnels et intervenir afin de mener à terme le travail engagé concernant la validation du projet de création d'un master professionnel en orthophonie.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Roy](#)

Circonscription : Nord (19^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 115118

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 janvier 2007, page 58